

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 DECEMBRE 2009

Lors de la réunion du 2 décembre 2009, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelles saisines

1 - Projet de terminal méthanier Fos Faster à Fos-sur-mer (Bouche-du-Rhône)

La Commission, saisie par lettre en date du 7 octobre 2009 du Directeur de la Société Fos Faster LNG Terminal SAS d'un projet de construction d'un terminal méthanier à Fos-sur-mer (département des Bouches-du-Rhône) sur le domaine du Grand Port Maritime de Marseille, a décidé d'organiser un débat public sur ce projet.

Ce projet consiste à développer une capacité annuelle de traitement de 8 milliards de m³ de gaz naturel, pouvant être portée dans une deuxième phase à 16 milliards de m³. Pour le stockage du gaz, le projet prévoit deux réservoirs de 180 000 m³ chacun pour la première phase ; cette capacité serait doublée si la seconde phase était réalisée. Le déchargement des navires serait effectué sur deux jetées dédiées, pour une capacité de traitement de 12500 à 14000 m³ par heure.

Le gaz naturel stocké, après mise sous pression et regazéification, serait injecté sur le réseau de transport de GRT gaz.

Le site envisagé se situe à l'extrémité sud de la zone appelée Caban sud du port de Fos. Le projet prévoit un dragage pour augmenter le tirant d'eau et garantir ainsi un accès sécurisé pour les navires. Les installations terrestres du terminal (réservoirs, équipements de regazéification et bâtiments) seraient construites sur une plateforme gagnée sur la mer.

La décision de la Commission nationale est fondée sur les éléments suivants :

- le projet revêt un caractère d'intérêt national, en application des dispositions de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale et visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement par la diversification de ses sources,

- la part du gaz dans la consommation énergétique nationale augmente,
- les enjeux socio-économiques du projet sont importants, tant à l'échelle nationale et européenne par la diversification des sources d'énergie et des opérateurs qu'au niveau local pour le développement des activités du Grand Port Maritime de Marseille,
- les impacts possibles sur l'environnement et les risques liés à l'activité sont significatifs.

2 - Projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement en vue de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin à Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône)

La Commission, saisie par lettre en date du 26 octobre 2009 du Directeur général de la Société ELENGY, reçue le 27 octobre 2009, d'un projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement en vue de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin, sur le domaine du Grand Port Maritime de Marseille, a décidé d'organiser un débat public sur ce projet.

Ce projet, relatif à des équipements industriels dont le coût prévisionnel des bâtiments et infrastructures est estimé à 200 millions d'euros, a fait l'objet d'un avis de publication portant sur ses objectifs et ses caractéristiques essentielles dans la Tribune et la Provence du 23 octobre 2009, conformément aux articles L.121-8 II et R121-3 du code de l'environnement.

Le projet dénommé Cap Tonkin a pour objet de prolonger de 20 ans l'exploitation du terminal de Fos Tonkin avec une capacité de regazéification de 7 milliards de m³ par an (égale à la capacité actuelle), en construisant un nouveau réservoir d'une capacité de 160000 m³; les réservoirs existants en fin d'exploitation, seraient démantelés lors de la mise en œuvre du nouveau réservoir.

Le projet envisage d'optimiser l'amarrage des méthaniers de 75000 m³ de capacité soit par l'adaptation de l'appontement existant, soit par la construction d'un nouvel appontement, à l'est de l'appontement actuel.

La décision de la Commission nationale est fondée sur les éléments suivants :

- le projet revêt un caractère d'intérêt national, en application des dispositions de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale et visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement par la diversification de ses sources,
- les enjeux socio-économiques du projet sont importants pour le maintien des activités du Grand Port Maritime de Marseille,
- les impacts possibles sur l'environnement et les risques liés à l'activité sont significatifs.

Les débats publics relatifs au projet de construction du terminal méthanier Fos Faster et au projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement en vue de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin auront, en raison de leur implantation sur le même site de Fos-sur-mer et des dispositions de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale, des thèmes communs. Aussi, afin d'assurer les conditions d'une nécessaire coordination, la Commission nationale a-t-

elle décidé de confier à la même personne la présidence des deux commissions particulières correspondantes.

La Commission a nommé M. Antoine DUBOUT président de la commission particulière du débat public sur le projet de terminal méthanier Fos FASTER et président de la commission particulière du débat public sur le projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement en vue de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin.

II – Débats décidés

1 - Développement et régulation des nanotechnologies :

M. Jean BERGOUGNOUX, Président de la Commission particulière du débat public sur le développement et la régulation des nanotechnologies, a fait un rapport d'étapes sur le débat en cours et les huit réunions publiques qui ont été déjà tenues. La Commission nationale se félicite de la large participation du public aux discussions.

Elle déplore vivement que certaines personnes s'emploient à faire obstacle à la tenue de réunions publiques. Elle condamne ces atteintes à la liberté d'expression et affirme sa détermination à permettre la poursuite du débat démocratique.

Elle confirme son soutien et sa confiance à l'action de la Commission particulière et à son président.

2 - Projet de liaison ferroviaire « Roissy-Picardie »

Sur proposition de M. Claude BERNET, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de liaison ferroviaire « Roissy-Picardie », la Commission a nommé membres de la Commission particulière :

- Mme Lamia ABDEL NABY,
- M. Didier COROT,
- M. Emmanuel DROZ,
- Mme Danièle ROUSSEAU.

3 - Projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

Sur proposition de M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, la Commission a nommé membres de la Commission particulière :

- Mme Chantal SAYARET,
- M. Alain BRISAC,
- M. Thierry MASNOU.

4 - Projet Arc Express

Sur proposition de M. Jean-Luc MATHIEU, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet Arc Express, la Commission a nommé membres de la Commission particulière :

- Cheikh Oumar BA
- Mme Reine-Claude MADER,
- M. Jean-Yves TAILLE.

5 – Projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-Paris

XIII

Les résultats de l'audit externe sur le protocole de construction du modèle utilisé par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM), objet de sa décision n° 2009/58/CVDIP/5 du 7 octobre 2009, n'étant pas disponibles avant la réunion de clôture du débat, la Commission nationale a décidé de prolonger d'une semaine la période du débat, jusqu'au 28 décembre 2009, afin que le public puisse être informé de ces résultats et en débattre.

III – Concertations recommandées

1 - Projet d'aménagement des routes départementales RD 16 et RD 164 sur l'itinéraire Ancenis-Nort-sur-Erdre-Bouvron (Loire-Atlantique)

La Commission nationale a désigné M. Pierre-Gérard MERLETTE en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation recommandée au Conseil général de Loire-Atlantique par décision n° 2009/51/ANB/1 du 7 octobre 2009 sur le projet d'aménagement des routes départementales RD 16 et RD 164 sur l'itinéraire Ancenis-Nort-sur-Erdre-Bouvron.

2 - Projet de raccordement par liaison souterraine de 4000.000 volts d'une centrale de production de type « Cycle combiné à gaz » à Hambach (Moselle)

La Commission nationale a désigné M. Serge LACOUE en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation recommandée par sa décision n° 2009/59/LSH/1 du 4 novembre 2009 sur le projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité par liaison souterraine de 400.000 volts d'une centrale de production de type « Cycle combiné à gaz » à Hambach (Moselle).

IV – Questions diverses

1 – Grand Paris

La Commission nationale du débat public ne peut que se féliciter du vote en première lecture par l'Assemblée Nationale de l'article 3 amendé du projet de loi sur le Grand Paris qui lui confie la responsabilité d'organiser le débat public sur le projet du Grand Paris et formule le souhait que cet amendement soit confirmé par le Sénat.

2 - Création du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Participation du public, décision, démocratie participative »

La convention constitutive du Groupement d'intérêt scientifique « Participation du public, décision, démocratie participative » a été signée le 3 novembre 2009 par ses neuf premiers partenaires : CNRS, INRETS, CEMAGREF, ADEME, ARF, CNDP, RFF, RTE et EDF.

Le Groupement a pour objet de développer la recherche sur la participation du public aux processus décisionnels et la démocratie participative. Il est doté des organes de gouvernance suivants :

- un conseil de groupement présidé par M. Patrick DURAN, Professeur des Universités
- un conseil scientifique de 24 membres chargé de proposer au Conseil de groupement un programme d'activités pluriannuel, d'en suivre l'exécution et d'en évaluer les résultats scientifiques,
- une direction confié à M. Jean-Michel FOURNIAU Directeur de recherche (INRETS),
- une conférence permanente composée d'un représentant de chaque laboratoire participant au Groupement d'intérêt scientifique.

Le Groupement a organisé les 27 et 28 novembre à Lyon des journées doctorales, au cours desquelles ont été discutés les travaux de 30 doctorants.


Philippe DESLANDES